



Double sanction dans la perte de point pour la même infraction

Par **TRIGAUX robert**, le **29/03/2017** à **17:39**

j'ai utilisé le véhicule d'un ami et dépassé de 3 km heure la vitesse limitée à 50
Mon ami a reçu l'avis de contravention et indiqué mes coordonnées en ma qualité de conducteur
J'ai reçu l'avis de contravention et j'ai contesté l'infraction sans payer l'amende
Toutefois mon permis a perdu 1point..... et celui de mon ami également
Il ne veut plus me confier sa voiture
Cette double sanction est elle légale ?

Les contributions devront l'être en Français, selon un vocabulaire correct et non vulgaire. [fluo]Les messages devront comprendre des formules de politesse.[/fluo] Les membres s'abstiendront de proférer toute insulte ou menace.

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...